

COMPRENDRE LA CONSULTATION SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ENTREPRISE

OBJECTIF DE LA FORMATION



Au-delà d'un rappel utile sur le processus de la consultation et le lien à faire avec la BDES, sera spécifiquement abordé, l'ensemble des thèmes composant la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Le CE comprendra plus facilement les rouages d'une politique économique afin de rendre un avis éclairé.

POINTS FORTS DE LA FORMATION



- ✓ Rappel des bases CE (BDES, consultation)
- ✓ Éclairage complet sur les nouvelles règles
- ✓ Apport d'outils (étude d'impact, GEPP...)
- ✓ Stage comptant 12 apprenants maximum
- ✓ Accompagnement post-formation inclus *



Durée du stage
1 jour



Intervenant
Expert en droit social



Prix
Nous consulter



devis@osezvosdroits.com



www.osezvosdroits.com
blog.osezvosdroits.com



01 79 75 22 26



OSEZ

VOS DROITS
.com

DÉTAIL DU PROGRAMME



QU'EST-CE QU'UNE INFORMATION ?

- Rappel des principes légaux élémentaires
- Utiliser la BDES comme support à la consultation

COMMENT MENER UNE CONSULTATION ?

- Respect du principe d'antériorité du projet
- Qualité de l'information et délai d'examen
- Phase de débats, d'amendements du projet
- Délivrance d'un avis motivé et intelligible
- Accompagner la décision de l'employeur

CONSULTATION SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES [PARTIE 1]

Les perspectives économiques

- Développement de la compétitivité
- Politique de diversification ou de recentrage
- Politique d'investissements (plan pluriannuel)
- Hypothèses de croissance interne & externe
- Analyse multifactorielle de la stratégie

[PARTIE 2]

Conséquences sociales

- Évolution de l'organisation du travail
- Les impacts prévisibles sur l'emploi
- Le recours à la sous-traitance, à l'intérim
- L'usage de contrats temporaires, de stages

[PARTIE 3]

La démarche GEPP

- GEPP obligatoire (utilité, buts visés)
- Gestion pluriannuelle de l'emploi
- Favoriser la transversalité des emplois
- Conduire une politique de maintien de l'emploi

UTILITÉ DE RECOURIR À UN EXPERT-COMPTABLE

- La mission de l'expert au service du CE
- Nomination et financement de l'expert

PRÉPARER LA CONSULTATION DU CE

- Se fixer des priorités et répartir les tâches
- S'entendre sur un cadre adapté avec l'employeur
- S'assurer de l'accès à toute la documentation
- Prévoir le calendrier des travaux préparatoires